

Dynamiques des empires et dynamiques du commerce: inflexions de la pensée de Montesquieu (1734-1802)

Depuis quelques années, le problème de l'« empire » suscite un renouvellement des études sur l'histoire et la culture françaises de l'époque moderne. Le développement des enquêtes sur les politiques, les pratiques, les acteurs, les imaginaires liés à la présence de la France outre-mer en cette période se constate aisément¹. Issues de recherches spécialisées, de grandes synthèses ont tiré de l'oubli l'idée du « premier empire colonial », oubli dans lequel elle était tombée depuis les années 1950, et ont rétabli son articulation à la mémoire coloniale de l'époque contemporaine, tout en exprimant des appréciations différenciées et problématiques². L'histoire intellectuelle a été influencée à son tour par cette démarche : le regain d'intérêt est évident non seulement pour les débats sur l'esclavage et les droits de l'homme, mais aussi pour les idées politiques et économiques que l'expansion européenne au XVIII^e siècle a mobilisées. Ainsi, Yves Benot, Antony Pagden et Sankar Muthu ont reconsidéré le problème de l'anti-impérialisme au

1. J. R. McNeill, *Atlantic Empires of France and Spain*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1985; F. W. Brecher, *Losing a Continent. France's North American Policy, 1753-1763*, Westport-Londres, Greenwood Press, 1998; K. J. Banks, *Chasing Empire across the Sea: Communications and the State in the French Atlantic, 1713-1763*, Montréal-Wingston, McGill - Queen's University Press, 2002; M. K. Matsuda, *Empire of Love: Histories of France and the Pacific*, Oxford - New York, Oxford University Press, 2005; S. Das, *Myths and Realities of French Imperialism in India, 1763-1783*, New York, etc., Peter Lang, 1992; et pour une vue d'ensemble Ph. Le Treguilly et M. Moraze, *L'Inde et la France, deux siècles d'histoire commune, XVII^e-XVIII^e siècle. Histoire, sources, bibliographie*, Paris, CNRS, 1995.

2. J. Meyer, J. Tarrade, A. Rey-Goldzeiguer, J. Thobie, *Histoire de la France coloniale. Des origines à 1914*, Paris, Colin, 1991, 2 vol.; P. Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, vol. 1, Paris, Fayard, 1991; Ph. Haudrière, *L'Empire des rois 1500-1789*, Paris, Denoël, 1997; F. Quinn, *The French Overseas Empire*, Westport-Londres, Praeger, 2002.

siècle des Lumières³; Istvan Hont a saisi les tensions internes aux discours sur le commerce, envisagé comme source de civilisation mais aussi de rivalités internationales⁴; Yves Benot, de nouveau, a exploré le rapport de la pensée révolutionnaire à la fin des colonies⁵; J. Canizares-Esguerra et Ralph Trouillot se sont intéressés à la construction de récits historiques⁶; la littérature de voyage a pris une place importante dans l'étude des idéologies coloniales, et des revues spécialisées telles que *Dix-huitième siècle* et les *Annales historiques de la Révolution française* se sont ouvertes à ces problématiques⁷.

À la suite de ces multiples approches, la culture « impériale » de l'époque moderne se trouve mise en dialogue avec celle de l'époque contemporaine; de plus en plus souvent elle est évoquée pour rendre compte du retard historique français face à l'épanouissement de la puissance anglaise dans le monde – notamment pour s'être détournée du développement de la marine, des finances et des colonies –, ou bien elle est mise en rapport avec les idéologies esclavagistes, racistes ou impérialistes, et confrontée au préjugé d'une perspective européo-centrée. Ces débats à eux seuls témoignent du travail qui reste encore à faire pour apprécier les points de rapprochement et d'éloignement, les continuités, les discontinuités et les transformations des discours coloniaux et impériaux dans la culture moderne et contemporaine.

Mettre en perspective la pensée de Montesquieu sur ce sujet constitue une démarche féconde non seulement parce que celle-ci a rarement été sollicitée sous cet aspect, mais aussi parce qu'elle a incarné, à son époque, un discours nouveau sur les dynamiques de formation et de conservation d'É-

3. Y. Benot, *Diderot, de l'athéisme à l'anticolonialisme*, rééd., Paris, Maspero, 1981; A. Pagden, *Lords of all the World. Ideologies of Empire in Spain, Britain and France, c.1500-c.1800*, New Haven - Londres, Yale University Press, 1995; S. Muthu, *Enlightenment against Empire*, Princeton, Princeton University Press, 2003.

4. I. Hont, *Jealousy of Trade. International Competition and the Nation-State in Historical Perspective*, Cambridge (Mass.) - Londres, Harvard University Press, 2005.

5. Y. Benot, *La Révolution française et la fin des colonies*, Paris, La Découverte, 1988.

6. R. M. Trouillot, *Silencing the Past: Power and the Production of History*, Boston, Beacon Press, 1995; J. Canizares-Esguerra, *How to Write the History of the New World. Histories, Epistemologies, and Identities in the Eighteenth-Century Atlantic World*, Stanford, Stanford University Press, 2001.

7. M. L. Pratt, *Imperial Eyes: Travel Writing and Transculturation*, Londres - New York, Routledge, 1992; *Dix-huitième siècle*, 33, 2001, consacré à l'« Atlantique »; B. Gainot, « Un projet avorté d'intégration républicaine. L'institution nationale des colonies (1797-1802) », *Dix-huitième siècle*, 32, 2000, p. 371-401; K. Raj, « L'orientalisme en Inde au tournant du XIX^e siècle: la réponse du mondialisme britannique à l'universalisme de la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, 320, 2000, p. 89-99; B. Gainot, « La Décade et la "colonisation nouvelle" », *Annales historiques de la Révolution française*, 339, 2005, p. 99-116.

tats d'une « vaste étendue », sur les risques de l'agrandissement et sur la véritable puissance des nations européennes. Cette réflexion se veut ancrée dans l'histoire : elle explore les raisons concrètes d'ordre économique, physique, politique et moral, qui gouvernent les dynamiques impériales de différents peuples en différents lieux et époques – et qui très souvent les affectent, comme on le verra. Il en résulte une nouvelle conception de la force des États et des rapports internationaux, dont l'influence à cette époque ne peut être sous-estimée. Le commerce et les richesses remplacent l'art militaire et les conquêtes comme principes de la puissance des États, et entraînent une réflexion sur les conséquences pacifiques et civilisatrices de la pratique du commerce. Cette réflexion représente un héritage problématique autant que fécond, comme on essaiera de le montrer dans la deuxième partie de cette étude. Les débats du XVIII^e siècle, ainsi que les idées avancées par Montesquieu lui-même, ne s'articulent pas autour d'une vision simpliste et naïve des effets pacifiques de la pratique du commerce dans les rapports internationaux, ni de la civilisation des peuples commerçants eux-mêmes. En mettant en évidence cette prise de conscience critique du commerce dans les discours des Lumières, notre propos est d'inviter à une appréciation de la complexité de cette culture, refusant toute simplification faisant appel au « doux commerce »⁸ comme doctrine organisée, cohérente et répandue à cette époque⁹. La présence de nombreux discours portant sur les effets pacifiques et civilisateurs du commerce n'autorise pas à méconnaître les emplois différenciés de ce langage, qui relève très souvent de la rhétorique et de la polémique. En outre, on montrera à quel point les urgences politiques et économiques que la France affronte à l'échelle globale au tournant du siècle ont remis en question certaines idées reçues et certaines représentations de l'Angleterre ayant cours dans les deux pays.

Les dynamiques des empires chez Montesquieu

Exclue des formes de gouvernement présentées par *L'Esprit des lois*, la notion d'empire – dont Montesquieu n'offre pas de définition – intéresse au premier chef pour son emploi herméneutique, bien plus que pour son

8. L'expression, d'ailleurs, ne se trouve pas dans les textes de l'époque.

9. Voir déjà les remarques de S. Muthu, *Enlightenment...*, p. 97-104 : « *Diderot's view of commerce was ambivalent.* » C'est A. O. Hirschman qui a parlé de « doctrine » du « doux commerce » en la rapportant à Montesquieu : « *The most influential exponent of the doctrine of the doux commerce was Montesquieu* » (*The Passions and the Interests*, Princeton, Princeton University Press, 1997, p. 60).

usage typologique: elle renvoie en effet aux dynamiques qui gouvernent la formation et la conservation d'États « vastes » (voire d'« une étendue immense »¹⁰), formant des corps politiques complexes capables d'unir plusieurs peuples sous un même gouvernement. L'analyse historique se révèle de la plus grande importance, puisqu'elle représente le terrain d'étude de ces dynamiques, qui relèvent du politique, du physique, du moral, de l'économique. La problématique de l'empire mobilise à la fois la représentation des États comme organismes politiques vivants, concernés par le problème de l'accroissement, du maintien et de la diminution de leur puissance, et l'histoire de la civilisation (c'est-à-dire des rencontres entre les peuples) à une échelle globale, dont les différents épisodes s'articulent autour de la construction, l'écroulement, la présence ou l'impossibilité d'un pouvoir politique étendu à l'époque ancienne et moderne. Un clivage s'installe à l'échelle géographique, séparant l'Europe – devenue désormais le terrain de la liberté et de la modération – des empires despotiques de l'Asie. Si le Vieux Continent a été lui aussi traversé par des dynamiques impériales, l'essor du commerce, favorisé par des causes multiples qui seront brièvement évoquées par la suite, introduit une échelle nouvelle dans l'appréciation de la puissance des nations. Les empires fondés par la conquête, comme celui des Romains, s'avèrent faibles et ingouvernables, en raison de la difficulté à accéder aux ressources, tandis que la circulation et les échanges laissent entrevoir la communication des peuples et annoncent un possible nouvel ordre mondial. Mais les effets positifs du commerce sont balancés par le fait qu'il entraîne la « jalousie » envers celui des autres nations: « l'empire de la mer » semble remplacer l'empire militaire, sans que les conséquences en soient encore claires aux yeux de Montesquieu. Les grandes lignes du débat ultérieur sont ainsi posées.

L'esquisse proposée ici rassemble les éléments d'une réflexion que Montesquieu déploie tout au long de son œuvre, mais dont les étapes fondamentales sont représentées par les *Réflexions sur la monarchie universelle en Europe* (inédites, 1734), par les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734), et finalement par *L'Esprit des lois* (1748). Il est nécessaire de suivre brièvement le développement de son raisonnement pour en dénouer les composantes et les articulations.

D'emblée, l'Asie apparaît comme le terrain naturel des grands empires: celui des Turcs, des Persans, du Mogol, et de la Chine (la Russie y rentre

10. Montesquieu, *Réflexions sur la monarchie universelle en Europe* (citées *RMU*), texte établi et présenté par F. Weil, introduction et commentaires de C. Larrère et F. Weil, dans *Œuvres complètes*, t. 2, P. Andrivet et C. Volpillac-Augier éd., Oxford, Voltaire Foundation, 2000, § 21.

également). Il s'agit de corps politiques qui relèvent – aux yeux de Montesquieu – de processus de formation différenciés, mais qu'il essaye néanmoins de ramener, non sans difficultés, au « gouvernement despotique ». Les études disponibles à ce sujet montrent à elles seules la complexité d'une phénoménologie historique et politique qui, à bien la considérer, ne se laisse pas réduire à des formules génériques, et se révèle riche de complexités et de tensions¹¹. Il est toutefois possible de discerner les dynamiques profondes qui, relevant d'une intrication de causes tant physiques que morales et politiques, affectent la force des empires asiatiques tant vers l'extérieur qu'à l'intérieur, et engendrent le despotisme. L'expansion du pouvoir sur les territoires immenses des plaines asiatiques déclenche une série de problèmes et de tensions liés à la morphologie du terrain, au climat, à l'administration du pouvoir, à la défense. L'absence de barrières naturelles (fleuves, montagnes) qui pourraient favoriser le partage du pouvoir et offrir des remparts naturels aux invasions¹², et l'absence d'une « zone tempérée » qui pourrait séparer les peuples guerriers des peuples « efféminés, paresseux, timides »¹³, exposent les provinces éloignées de l'État aux conquêtes et aux ravages. Leur défense est d'autant plus difficile que la communication des forces à l'intérieur de l'État est lente, en raison de la distance du centre aux lieux les plus éloignés¹⁴. L'Asie est donc marquée par une succession continue et cyclique de conquêtes, à treize reprises, contre seulement quatre « grands changements » en Europe¹⁵. La faiblesse des empires despotiques asiatiques est encore plus évidente dans le gouvernement intérieur, en raison, encore une fois, des contraintes posées par l'immensité du territoire : seules la concentration extrême du pouvoir et son application immédiate et féroce permettent d'atteindre les lieux éloignés, et de les garder sous le contrôle de l'autorité centrale¹⁶. Mais en insinuant la peur dans les sujets et dans l'administration, le prince fait obstacle à l'industrie et à la vertu ; en outre, la violence des peines ne le protège

11. D. Felice, *Oppressione e libertà. Filosofia e anatomia del dispotismo nel pensiero di Montesquieu*, Pise, ETS, 2000 ; et en ce qui concerne la Chine : R. Minuti, « Milieu naturel et sociétés politiques : réflexions sur un thème de Montesquieu », *Le Temps de Montesquieu. Actes du Colloque international de Genève (28-31 octobre 1998)*, M. Porret et C. Volpilhac-Auger éd., Genève, Droz, 2002, p. 223-251.

12. *EL*, XVII, 6.

13. *EL*, XVII, 3.

14. *EL*, IX, 6.

15. *EL*, XVII, 4.

16. *EL*, VIII, 19. Le résultat n'est pas sûr : les provinces éloignées peuvent être abandonnées au contrôle d'un prince (IX, 4).

pas contre les révolutions internes¹⁷ : la violence est le signe même de l'instabilité du pouvoir.

Cette esquisse historique et politique nous intéresse dans la mesure où elle fait ressortir les dynamiques qui affectent les États de grandes dimensions dans le contexte asiatique. Mais elle est loin d'épuiser le sujet. La problématique de l'empire renvoyant constamment aux dynamiques d'application du pouvoir sur des territoires vastes et sur des peuples différents, elle concerne toute construction politique qui ambitionne l'expansion. Il en découle une réflexion sur la puissance des États, qu'il est nécessaire de suivre en portant le regard sur les autres processus de formation et de dissolution d'empires que Montesquieu présente. Celui qui a gouverné la formation et la chute de l'empire des Romains ajoute un important jalon à la phénoménologie historique et politique des grands États.

Il s'agit au départ d'une république qui, pour des raisons liées à sa constitution politique et matérielle, spécialement à l'accès aux ressources, s'adonne aux guerres de conquêtes, donc à l'expansion¹⁸. Les ressemblances initiales entre les Romains et les barbares destructeurs qui ravagent les contrées asiatiques – notamment les Tartares¹⁹ – cessent dès que la république est installée : la pratique de la violence cède dès lors à la prudence, faisant place à une « manière lente de conquérir » et à une occupation légère des territoires qui permettent d'instaurer un empire sans le faire soupçonner, comme Montesquieu le relève à propos de la conduite des Romains après la défaite d'Antiochus²⁰ et jusqu'aux guerres de Mithridate²¹. En

17. *EL*, IV, 3, et V, 12-16, sur l'absence de gloire et de vertu, et sur la cruauté des peines et la crainte dans les États despotiques. Voir V, 11, sur les révolutions dans les États despotiques.

18. « Rome étant une ville sans commerce, et presque sans arts, le pillage était le seul moyen que les particuliers eussent pour s'enrichir. [...] Rome était donc dans une guerre éternelle et toujours violente : or, une nation toujours en guerre, et par principe de gouvernement, devait nécessairement périr, ou venir à bout de toutes les autres [...] » (*Romains*, I).

19. « On avait donc mis de la discipline dans la manière de piller ; et on y observait, à peu près, le même ordre qui se pratique aujourd'hui chez les petits Tartares » (*ibid.*). Rolando Minuti a attiré l'attention sur ce passage : *Oriente barbarico, Oriente barbarico e storiografia settecentesca. Rappresentazioni della storia dei Tartari nella cultura francese del XVIII secolo*, Venise, Marsilio, 1994, p. 63-94, p. 65.

20. Il s'agit d'Antiochus III, que les Romains battirent aux Thermopyles en 190 avant J.-C. Voir *Romains*, VI : « Remarquez, je vous prie, la conduite des Romains. Après la défaite d'Antiochus, ils étaient maîtres de l'Afrique, de l'Asie, et de la Grèce, sans y avoir presque de ville en propre. Il semblait qu'ils ne conquissent que pour donner : mais ils restaient si bien les maîtres, que, lorsqu'ils faisaient la guerre à quelque prince, ils l'accablaient, pour ainsi dire, du poids de tout l'univers. » Dès l'édition de 1748, un nouveau paragraphe est ajouté : « Voyez le traité qu'ils firent avec les Latins, après la victoire du lac Régille : il fut un des principaux fondements de leur puissance. On n'y trouve pas un seul mot qui puisse faire soupçonner à l'empire. »

21. La guerre entre les Romains et Mithridate fut la plus funeste, d'après *EL*, XXI 12, et détruisit des peuples entiers (voir *Romains*, VII, où le rapport de cette guerre à la construction de l'empire est aussi expliqué).

outre, à la différence de celle des empires asiatiques, tout au long de l'affermissement de l'empire, la domination de Rome est indirecte: elle ne prévoit pas la soumission complète du peuple vaincu, mais la subordination au centre (Rome) grâce à des « conditions qui le minaient insensiblement »²². Animée par cette pulsion d'expansion, la force de Rome, comme Montesquieu le souligne à maintes reprises, trouve dans les vertus militaires une composante fondamentale. Celles-ci accompagnent la formation de l'empire, et en sont le rempart le plus durable même au moment où la corruption commence à s'installer²³. Il ne s'agit absolument pas d'un empire dont la puissance serait fondée sur le commerce, comme Montesquieu y insiste avec la plus grande force, à l'encontre des arguments avancés par Huet²⁴. La conséquence de cette présentation est que le système impérial de Rome implique l'exploitation des provinces pour en retirer les ressources nécessaires au centre²⁵.

Malgré la force militaire, et malgré l'exploitation des provinces, le système impérial romain se révèle finalement ingouvernable, affecté par la corruption. C'est précisément à ce moment que l'histoire des Romains autorise un important constat concernant le sort des empires. En se dégageant du despotisme asiatique, Rome montre que même la prudence et la sagesse initiales peuvent ne pas suffire à éviter les dangereuses conséquences

22. *Romains*, VI. Voir aussi le début de ce chapitre VI, où Montesquieu analyse les conditions d'alliance (« quoique le titre de leur allié fût une espèce de servitude, il était néanmoins très recherché »), et autres moyens pour imposer leur domination (« quelquefois ils se rendaient maîtres d'un pays, sous prétexte de succession »).

23. « Les Romains parvinrent à commander à tous les peuples, non seulement par l'art de la guerre, mais aussi par leur prudence, leur sagesse, leur constance, leur amour pour la gloire et pour la patrie. Lorsque sous les empereurs toutes ces vertus s'évanouirent, l'art militaire leur resta, avec lequel, malgré la faiblesse et la tyrannie de leurs princes, ils conservèrent ce qu'ils avaient acquis: mais lorsque la corruption se mit dans la milice même, ils devinrent la proie de tous les peuples » (*Romains*, XVIII).

24. « Leur génie, leur gloire, leur éducation militaire, la forme de leur gouvernement, les éloignaient du commerce. Dans la ville, on n'était occupé que de guerres, d'élections, de brigues et de procès; à la campagne, que d'agriculture; et dans les provinces, un gouvernement dur et tyrannique était incompatible avec le commerce. [...] Je sais bien que des gens pleins de ces deux idées: l'une, que le commerce est la chose du monde la plus utile à un État, et l'autre, que les Romains avaient la meilleure police du monde, ont cru qu'ils avaient beaucoup encouragé et honoré le commerce; mais la vérité est qu'ils y ont rarement pensé » (*EL*, XXI, 14). Sur les rapports de Rome au commerce, voir U. Roberto, « Diritto e storia: Roma antica nell'*Esprit des lois* », *Leggere l'Esprit des lois. Stato, società e storia nel pensiero di Montesquieu*, D. Felice éd., Naples, Liguori, 1998, p. 229-280, p. 256-269. Le rapport de Montesquieu à Huet est repris par Céline Spector dans son ouvrage *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique*, Paris, Champion, 2006, chap. 8, ainsi que dans l'article du présent volume. Je remercie l'auteur de m'avoir aimablement autorisé à lire les chapitres concernant le commerce quand ce livre était sous presse.

25. « Les Romains, suivant un système dont j'ai parlé ailleurs, destructeurs pour ne pas paraître conquérants, ruinèrent Carthage et Corinthe; et, par une telle pratique, ils se seraient peut-être perdus, s'ils n'avaient pas conquis toute la terre » (*EL*, XXI, 12).

de la « grandeur » : « Si la grandeur de l'empire perdit la république, la grandeur de la ville ne la perdit pas moins. »²⁶ La nécessité de contrôler un territoire très étendu entraîna en effet une double conséquence négative : d'abord, il fallut élargir le droit de citoyenneté romaine pour fidéliser davantage les alliés et augmenter le nombre des troupes ; la conséquence imprévue en fut la perte de l'esprit républicain qui faisait la force de la ville²⁷. Deuxièmement, l'élargissement des domaines provoqua la désaffection des troupes, qui voient la république comme une référence lointaine²⁸. La conséquence en fut, une fois encore, la perte d'efficacité défensive face aux poussées des barbares. La chute de l'empire romain, territorial et militaire, semble ainsi inscrite dans la logique des choses, entraînée par une nécessité théorique et historique ancrée dans l'agrandissement de son domaine, qui s'avère un obstacle incontournable, même si cette dynamique est déclenchée par un bon gouvernement initial²⁹.

Qu'il s'agisse des empires asiatiques, ou de l'empire romain, les dynamiques qui caractérisent le gouvernement et la conservation d'États embrassant de vastes territoires se révèlent très problématiques, puisqu'elles finissent par engendrer l'instabilité, la précarité et finalement le despotisme ou la dissolution. Les trajectoires accomplies par les empires d'Alexandre et de Charlemagne, fort différentes de celles des empires que l'on vient d'examiner, confirment finalement *a contrario* les principes posés par Montesquieu. L'empire d'Alexandre appartient de plein droit

26. *Romains*, IX.

27. « Rome avait soumis tout l'univers, avec le secours des peuples d'Italie, auxquels elle avait donné, en différents temps, divers privilèges. » Lorsqu'« on ne fut rien dans le monde si l'on n'était citoyen romain », le droit de bourgeoisie devint indispensable et « les peuples d'Italie résolurent de périr ou d'être Romains » ; quand, après des négociations sans succès, ils prirent la « voie des armes, [...] Rome, obligée de combattre contre ceux qui étaient, pour ainsi dire, les mains avec lesquelles elle enchaînait l'univers » fut obligée de concéder la citoyenneté ; « pour lors, Rome ne fut plus cette ville dont le peuple n'avait eu qu'un même esprit, un même amour pour la liberté, une même haine pour la tyrannie, où cette jalousie du pouvoir du Sénat et des prérogatives des Grands toujours mêlée de respect, n'était qu'un amour de l'égalité. Les peuples d'Italie étant devenus ses citoyens, chaque ville y apporta son génie, ses intérêts particuliers, et sa dépendance de quelque grand protecteur, la ville déchirée ne forma plus un tout ensemble » (*ibid.*).

28. « Lorsque les légions passèrent les Alpes et la mer, les gens de guerre, qu'on était obligé de laisser pendant plusieurs campagnes dans les pays que l'on soumettait, perdirent peu à peu l'esprit de citoyens ; et les généraux, qui ne disposèrent des armées et des royaumes, sentirent leur force, et ne purent plus obéir » (*Romains*, IX). Argument tiré de Machiavel, *Discorsi*, II, 24 (voir G. Abbattista, « *Imperium e libertas. Republicanesimo e ideologia imperiale all'alba dell'espansione europea in Asia (1650-1780)* », *Ideali repubblicani in età moderna*, F. De Michelis Pintacuda et G. Francioni éd., Pise, ETS, 2002, p. 198-199).

29. « Voici en un mot l'histoire des Romains, ils vainquirent tous les peuples par leurs maximes ; mais lorsqu'ils y furent parvenus, leur république ne put subsister ; il fallut changer de gouvernement ; et des maximes contraires aux premières employées dans ce gouvernement nouveau, firent tomber leur grandeur » (*Romains*, XVIII).

autant au livre consacré à l'histoire du commerce qu'à celui consacré aux conquêtes³⁰ : celles-ci, en effet, n'aboutissaient pas à la suppression des échanges, ni à l'extermination de peuples, puisque Alexandre ne conquérait que « pour conserver »³¹. Tout au contraire, le processus de formation de son empire est l'histoire de l'essor du commerce maritime de l'Occident vers les Indes, qu'il favorise par la navigation des fleuves, par la découverte de nouvelles routes, par la civilisation même des peuples jusqu'alors sauvages³². Pourtant, loin de consolider l'empire, ce processus en provoque la dissolution en plusieurs royaumes ; celle-ci est la conséquence naturelle du choix de gérer ce corps politique sans avoir recours au pouvoir despotique :

Après la mort d'Alexandre, son empire fut partagé. Comment ces grands de Grèce et de Macédoine, libres, ou du moins chefs des conquérants répandus dans cette vaste conquête, auraient-ils pu obéir³³ ?

La même logique déclenche le partage de l'empire de Charlemagne en plusieurs royaumes. Tant qu'il fut en vie, « tout fut uni par la force de son génie, [...] l'empire se maintint par la grandeur du chef » : il imposa des limites à la noblesse, il mit le « tempérament dans les ordres de l'État », il empêcha l'oppression du clergé et des « hommes libres »³⁴. Mais les successeurs d'un si grand roi n'étant pas à sa hauteur, dès la « seconde race » la dissolution de l'empire fut amorcée³⁵ ; confié à une mauvaise administration, il se ressentit des effets de la trop grande extension de son territoire³⁶, et fut divisé en plusieurs petites souverainetés :

Aussi Charlemagne eut-il à peine fondé son empire, qu'il fallut le diviser ; soit que les gouverneurs des provinces n'obéissent pas ; soit que, pour les faire mieux obéir, il fût nécessaire de partager l'empire en plusieurs royaumes³⁷.

Il n'y a pas dans l'histoire d'autre exemple d'un tel processus de dissolution, débouchant sur une pluralité de souverainetés qui annoncent les royaumes européens. On est là à un tournant fondamental de l'analyse sur

30. La question posée par Montesquieu : « Faut-il conquérir un pays pour y négocier ? » déclenche l'étude de l'histoire du commerce sous l'empire d'Alexandre et trouve par là une réponse affirmative (*EL*, XXI, 8). Voir l'article de Céline Spector.

31. *EL*, X, 14.

32. *EL*, XXI, 8.

33. *EL*, VIII, 17.

34. *EL*, XXXI, 18.

35. « [...] dans l'histoire de cette seconde race, on cherche Pépin et Charlemagne ; on voudrait voir les rois, et non pas les morts » (*EL*, XXXI, 20).

36. « L'arbre étendit trop loin ses branches, et la tête sécha. Le royaume se trouva sans domaine, comme est aujourd'hui l'Empire » (*EL* XXXI, 32). En effet, comme on le verra, Montesquieu considérait que l'empire allemand s'était transformé en une sorte de « république fédérative » (*EL*, IX, 1-2).

37. *EL*, VIII, 17 ; *RMU*, § 10.

les dynamiques de puissance des États, que les *Réflexions sur la monarchie universelle en Europe* font apparaître très nettement. Dans ce court mais très riche opusculé, Montesquieu poursuit le questionnement qu'il avait mis en œuvre dans les *Considérations*, et essaye de déterminer « si, dans l'état où est actuellement l'Europe, il peut arriver qu'un peuple y ait, comme les Romains, une supériorité constante sur les autres »³⁸. Son analyse, historique et politique tout à la fois, embrasse l'époque s'étendant de l'empire de Charlemagne jusqu'à Louis XIV³⁹, et aboutit à une réponse radicalement négative : le renouvellement de l'empire sous la forme d'une monarchie universelle en Europe aurait des effets redoutables et paraît de toute façon désormais impossible⁴⁰. Un premier effet de cette conclusion – sur lequel il me semble que l'on n'a pas suffisamment insisté – est d'entraîner un véritable renouvellement de l'imaginaire historique et politique : l'empire est envisagé comme le résultat de relations très précises (relevant de l'articulation du pouvoir et de la grandeur) qui empêchent toute référence au milieu politique européen contemporain de Montesquieu, et rabattent l'empire sur le despotisme asiatique ; cette démarche analytique touche au premier chef l'empire germanique, que Montesquieu ne reconnaît plus en tant que tel, et considère plutôt comme une « république fédérative »⁴¹. Cette impossibilité des empires dans le contexte européen dégage une nouvelle conception de la puissance des États, qui exclut toute idée d'agrandissement, au profit de la conservation : « La vraie puissance d'un Prince ne consiste pas dans la facilité qu'il a de conquérir, mais dans la difficulté qu'il y a à l'attaquer, et si j'ose parler ainsi, dans l'immutabilité de sa condition. »⁴²

38. *RMU*, § 1

39. *RMU*, § 9-17.

40. Des raisons physiques, morales et politiques symétriques à celles qui agissent en Asie favorisent, en Europe, la formation d'États de grandeur moyenne, qui entraîne la liberté.

41. Dans *L'Esprit des lois*, Montesquieu parle de « république fédérative d'Allemagne » (IX, 1-2) ; il remarque la faiblesse de l'Allemagne « vers le milieu du règne de Louis XIV » (IX, 2). Le problème de l'« empire » après Charlemagne n'est plus qu'un discours sur l'hérédité ou l'électivité du roi dans un contexte de petites souverainetés (XXXI, 31-32). Une simple comparaison avec l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert fait ressortir l'originalité de Montesquieu : l'*Encyclopédie* propose en effet, sous la rubrique « Histoire ancienne », quatre empires, ou « grandes monarchies » : « celui des Babyloniens, Chaldéens & Assyriens ; celui des Mèdes ou des Perses ; l'empire des Grecs, qui commence & finit à Alexandre, puisqu'à sa mort ses conquêtes furent divisées entre ses capitaines ; & celui des Romains » ; sous la rubrique « Histoire et droit politique » l'*Encyclopédie* survole très vite l'empire mogol et celui de Russie, pour se consacrer au corps politique auquel en France « on donne le nom d'empire par excellence », c'est-à-dire le « corps Germanique qui est une république composée de tous les princes & états qui forment les trois collèges de l'Allemagne, & soumise à un chef qui est l'empereur » (*Encyclopédie*, art. « Empire »).

42. *RMU*, § 19 ; passage intégré dans *EL*, IX, 6. Il faut dire que l'exemple historique évoqué par Montesquieu est celui de l'empire russe : « Voyez, je vous prie, quels voisins la Moscovie vient de se donner. »

Mais le deuxième résultat, plus important, conduit à dévoiler les nouvelles sources de la puissance des États en Europe: le commerce et la navigation, activités par lesquelles les États peuvent s'approprier des ressources dont ils ont besoin, sans avoir recours aux guerres et aux conquêtes dangereuses. Une nouvelle échelle s'impose donc pour la conception de la vie et de la croissance des nations:

L'Europe fait à présent tout le commerce et toute la navigation de l'Univers: or, suivant qu'un État prend plus ou moins de part à cette navigation ou à ce commerce, il faut que sa puissance augmente ou diminue. [...] Souvent un peuple pauvre se rendait formidable à tous les autres, parce qu'il était féroce, et que, sortant de ses déserts, il paraissait tout entier et tout à coup devant une Nation qui n'avait de force que par le respect que l'on avait pour elle. Mais aujourd'hui que les peuples tous policés sont, pour ainsi dire, les membres d'une grande République, ce sont les richesses qui font la puissance, n'y ayant point aujourd'hui de Nation, qui ait des avantages qu'une plus riche ne puisse presque toujours avoir⁴³.

Le raisonnement aboutit au renversement des principes qui avaient soutenu l'expansionnisme romain et celui des empires en général, en orientant les États vers la modération de la grandeur et la recherche du développement intérieur.

Cette distinction entre commerce et conquêtes comme sources de puissance se trouvait déjà dans les arguments que François Melon venait de présenter dans l'*Essai politique sur le commerce* (1734): en s'inspirant du sort des empires fondés par les conquêtes (celui d'Alexandre, de Gengis Khan, de Tamerlan, des Romains), Melon avait en effet soutenu que la conservation des États accompagnait l'« esprit de commerce », non celui « de conquête »⁴⁴. Selon Montesquieu, autour de ces esprits concurrents s'articulent deux régimes également différents de développement des États: d'un côté, l'agrandissement par les conquêtes, de l'autre, la vraie puissance fondée sur le commerce, capable d'assurer le maintien de l'État. Ce principe entraîne d'importantes conséquences dans l'analyse de la vie des systèmes politiques européens et des rapports internationaux qu'ils entretiennent.

Concernant les domaines coloniaux, tout d'abord, Montesquieu peut faire la différence entre une colonisation inspirée par l'esprit de commerce, qui se méfie des grands domaines et pratique les échanges entre métropole

43. *RMU*, § 2.

44. « L'esprit de conquête et l'esprit de commerce s'excluent mutuellement dans une nation: mais ajoutons aussi une chose importante, c'est que l'esprit de conquête et l'esprit de conservation ne sont pas moins incompatibles; c'est-à-dire que lorsque la nation conquérante cesse de l'être, elle est bientôt subjuguée; mais l'esprit de commerce est toujours accompagné de la sagesse nécessaire pour la conservation » (J.-F. Melon, *Essai politique sur le commerce*, dans *Collection des principaux économistes. Économistes et financiers du XVIII^e siècle*, E. Daire éd., Osnabrück, Otto Zeller, 1966, chap. VII, p. 733-734).

et colonie, et une colonisation fondée sur l'exploitation de territoires étendus, où le recours à la violence est nécessaire pour le contrôle des populations, et qui répète donc les erreurs du despotisme romain⁴⁵. Mais les conséquences les plus célèbres du « commerce » et de « l'esprit de commerce » se font sentir sur le plan du gouvernement intérieur et de l'ordre international : dans le gouvernement intérieur, tout d'abord, puisque la conscience de l'importance des échanges financiers pour le développement de l'État force les rois à réformer l'administration et à fuir les guerres, selon un passage bien connu⁴⁶. Cette même logique semble finalement amener Montesquieu à espérer la diffusion de la paix et l'équilibre européen, comme un autre passage célèbre le souligne :

L'effet naturel du commerce est de porter à la paix. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes : si l'une a intérêt d'acheter, l'autre a intérêt de vendre ; et toutes les unions sont fondées sur des besoins mutuels⁴⁷.

Parmi les bienfaits du commerce, enfin, le plus fameux est peut-être celui d'adoucir les mœurs :

Le commerce guérit des préjugés destructeurs et c'est presque une règle générale que, partout où il y a des mœurs douces, il y a du commerce ; et que partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces⁴⁸.

Ces passages – sur lesquels Albert O. Hirschman a beaucoup insisté – sont à l'origine de la fortune de la « doctrine » du « doux commerce » tout au long du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours⁴⁹. Mais jusqu'à quel point peut-on attribuer aux hommes des Lumières la paternité de cette « doctrine » ? quels en étaient les usages et les limites ? Notre propos est de répondre à ces

45. *EL*, VIII, 18, et *Romains*, VI, avec la référence aux empires des Espagnols dans l'Amérique du Sud.

46. Après l'introduction des lettres de change, « il a fallu [...] que les princes se gouvernassent avec plus de sagesse qu'ils n'auraient eux-mêmes pensé : car, par l'événement, les grands coups d'autorité se sont trouvés si maladroits, que c'est une expérience reconnue, qu'il n'y a plus que la bonté du gouvernement qui donne de la prospérité. On a commencé à se guérir du machiavélisme, et on s'en guérira tous les jours. Il faut plus de modération dans les conseils. Ce qu'on appelait autrefois des coups d'État ne serait aujourd'hui, indépendamment de l'horreur, que des imprudences. Et il est heureux pour les hommes d'être dans une situation où, pendant que leurs passions leur inspirent la pensée d'être méchants, ils ont pourtant intérêt de ne pas l'être » (*EL*, XXI, 20).

47. *EL*, XX, 2.

48. *EL*, XX, 1.

49. A. O. Hirschman, *The Passions...*, p. 53-81, et A. Pagden, *Lords of all the World...*, p. 115 et p. 178-187. La « doctrine » du doux commerce ne sera ici envisagée que dans ses rapports à l'ordre international et à la présence des Européens dans les domaines de leur commerce, c'est-à-dire dans les colonies (on s'attachera surtout à l'Inde). Toutefois, il faut remarquer, sans pouvoir revenir sur l'argument, que certaines des critiques les plus importantes portées au « doux commerce » concernent aussi les prétendus effets positifs des pratiques marchandes sur le gouvernement intérieur des États (voir S. Muthu, *Enlightenment...*, p. 97, et G. Abbattista, « *Imperium e libertas...* »).

questions en sollicitant les discours développés par Montesquieu et par les publicistes des années suivantes lors des épisodes les plus dramatiques dans les relations internationales, notamment autour de la guerre de Sept Ans et dans les domaines coloniaux.

Les dynamiques du commerce

Il faut tout d'abord constater que, chez Montesquieu lui-même, les discours sur le commerce ne se résument pas au langage de la paix et de la modération. Certes, le commerce fuit les « destructions », les « reflux de populations », l'instabilité politique, l'oppression⁵⁰, et favorise la paix, comme on vient de le voir. Mais n'est-il pas aussi parfois à l'origine de conflits et de différends entre les États qui s'y consacrent ? C'est bien ce que suggère Montesquieu lorsqu'il évoque les pratiques de gouvernements qui, plus radicalement que d'autres, sont animés par le commerce, et ambitionnent l'« empire de la mer ». C'est le cas de Carthage d'un côté⁵¹, d'Athènes et de l'Angleterre de l'autre⁵². Il faut au préalable lever une possible ambiguïté que Montesquieu ne se préoccupe pas de dissiper, puisqu'un long débat avant lui s'y était déjà attaché : la puissance fondée sur l'« empire de la mer » ne risque pas d'être affectée par les dynamiques de corruption des empires terrestres. L'État qui possède l'empire de la mer n'est pas concerné par la nécessité de contrôler de vastes territoires, de les garder sous un gouvernement fixe et de leur assurer la protection, ni de déplacer des citoyens loin de chez eux ou d'unir des populations diverses. Le domaine de la mer peut assurer toute la puissance dont cet État a besoin, sans les risques et les désavantages des conquêtes et des vastes étendues. Il suffira de rappeler à ce propos les formules d'Andrew Fletcher, parmi beaucoup d'autres exemples possibles : *« The sea is the only empire which can naturally belong to us. Conquest is not our interest, much less to consume our people and treasure in conquering for others. »*⁵³ Il est raisonnable

50. *EL*, XXI, 5.

51. « On voit, dans le traité qui finit la première guerre punique, que Carthage fut principalement attentive à se conserver l'empire de la mer, et Rome à garder celui de la terre » (*EL*, XXI, 11).

52. « Athènes, dit Xénophon, a l'empire de la mer ; [...] si les Athéniens habitaient une île et avaient outre cela l'empire de la mer, ils auraient le pouvoir de nuire aux autres sans qu'on pût leur nuire, tandis qu'ils seraient les maîtres de la mer. » Vous diriez que Xénophon a voulu parler de l'Angleterre » (*EL*, XXI, 7).

53. Cité par G. Abbattista, « *Imperium e libertas...* », p. 23, et par D. Armitage, *The Ideological Origins of the British Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 145 (le passage est issu de *A Discourse of Government With Relation to Militia*, 1698).

de penser que Montesquieu était sensible à ce langage, et qu'inspiré aussi par la dichotomie établie par Melon entre « esprit de commerce » et « esprit de conquête », il distinguait nettement l'« empire de la mer » de l'« empire terrestre », eu égard à leurs présupposés, leurs dynamiques, leurs conséquences.

Cela dit, si l'esprit de commerce ne semble pas affecter la puissance des États, la navigation et les pratiques des États qui ambitionnent l'empire de la mer se révèlent – si on y regarde de plus près – moins pacifiques et moins cosmopolites qu'on pourrait le penser en en restant aux affirmations les plus générales. En effet, Montesquieu n'est pas dupe de la réalité de ces pratiques, et il voit bien les rivalités qu'elles génèrent⁵⁴ : il relève, par exemple, la singularité du droit des gens à Carthage, qui noyait les étrangers ayant osé s'introduire dans l'espace commercial qu'elle estimait lui appartenir⁵⁵. Mais plus que toute autre nation, c'est l'Angleterre qui se montre « jalouse du commerce qu'on fait chez elle » : non seulement elle se lie peu aux autres nations par des traités⁵⁶, mais elle a été poussée par cette même « jalousie » à subjuguier une nation voisine (l'Irlande), et à développer ses « forces de mer » à tel point qu'elle a pu « croire » que son pouvoir n'avait « plus de bornes que l'Océan »⁵⁷. Depuis quelques années, d'ailleurs, les effets et les problèmes des pratiques du commerce faisaient l'objet d'un large débat. Dès 1704, Andrew Fletcher constate par exemple les luttes et les conflits engendrés par la rivalité commerciale entre nations européennes⁵⁸. Montesquieu, à son tour, voit très bien la compétition que les États pratiquant le commerce ont engagée à l'échelle coloniale ; l'expansion des

54. Céline Spector l'a remarqué : *Montesquieu...*, chap. 4.

55. « Carthage avait un singulier droit des gens : elle faisait noyer tous les étrangers qui trafiquaient en Sardaigne et vers les colonnes d'Hercule » (*EL*, XXI, 11). Il faudrait s'interroger sur l'euphémisme employé par Montesquieu.

56. « Souverainement jalouse du commerce qu'on fait chez elle, elle [l'Angleterre] se lie peu par des traités et ne dépend que de ses lois » (*EL*, XX, 7).

57. « La nation dominante habitant une grande île, et étant en possession d'un grand commerce, aurait toutes sortes de facilités pour avoir des forces de mer ; et comme la conservation de sa liberté demanderait qu'elle n'eût ni places, ni forteresses, ni armées de terre, elle aurait besoin d'une armée de mer qui la garantît des invasions ; et sa marine serait supérieure à celle de toutes les autres puissances, qui, ayant besoin d'employer leurs finances pour la guerre de terre, n'en auraient plus assez pour la guerre de mer. L'empire de la mer a toujours donné aux peuples qui l'ont possédé, une fierté naturelle ; parce que, se sentant capable d'insulter partout, ils croient que leur pouvoir n'a pas plus de bornes que l'Océan » (*EL*, XIX, 27).

58. « Trade is now become the golden ball, for which all the nations of the world are contending, and the occasion of so great partialities, that not only every nation is endeavouring to possess the trade of the whole world, but every city to draw all to itself » (A. Fletcher, *An Account of a Conservation concerning a Right Regulation of Governments for the Common Good of Mankind*, 1704, cité par D. Armitage, *The Ideological Origins...*, p. 161).

Espagnols et des Portugais aux Indes ne resta en effet pas sans concurrence: « Les autres nations de l'Europe ne les laissèrent pas jouir tranquillement de leur partage. »⁵⁹ Pourtant, bien que conscient de cette rivalité, Montesquieu ne semble pas saisir jusqu'au bout les effets militaires et internationaux de la compétition commerciale. S'il perçoit très clairement la puissance maritime anglaise, il ne s'interroge pas sur les conséquences de ce pouvoir à l'échelle internationale. Sa perception de la guerre de Succession d'Autriche – par exemple – ne va pas jusqu'à évoquer les tensions et les problèmes coloniaux, se bornant à la problématique usée de l'équilibre européen. Cette attitude découle probablement du fait qu'à ses yeux l'esprit de commerce déclenche une dynamique foncièrement différente de celle de l'esprit de conquête, grâce à laquelle même les confrontations militaires (qui changent de milieu, passant du territoire à la mer) ne produisent pas les mêmes effets de domination, ni n'engendrent les mêmes risques.

Les arguments avancés par Montesquieu, par Melon et par beaucoup d'autres à cette époque (Voltaire, Plumard de Dangeul⁶⁰, l'abbé Coyer pour en rester aux plus connus) ont donc joué un rôle fondamental dans la mesure où ils ont donné l'impulsion à un bouleversement des mentalités, en vertu duquel le commerce fut généralement reconnu dans le débat érudit comme source de la puissance des nations, en lieu et place de l'esprit de conquête. Cela n'empêche pas, cependant, que les opinions furent très variées sur les conditions et les pratiques du commerce, et sur ses effets. Je voudrais suivre ici le développement du débat sur l'empire et ses formes, en montrant les inflexions des notions et des idées que Montesquieu a développées sur l'empire, les conquêtes, les rapports internationaux et le commerce.

L'idée du commerce pacifique, cosmopolite et civilisateur que Montesquieu avait mise en avant eut un certain succès au milieu du siècle, dans la mesure où elle soutenait les attaques portées par la physiocratie à la doctrine mercantiliste, renversant la logique selon laquelle le commerce est un instrument de domination indirecte d'une nation sur les autres, et donc le terrain d'une rivalité entre elles. Mais cette vision pacifiste, qui envisage les échanges commerciaux comme occasions de communication entre plusieurs États liés par une dépendance réciproque, ne fut jamais dissociée d'une perception réaliste des rivalités enracinées dans les pratiques

59. *EL*, XXI, 20. Le passage se réfère au traité de Tordesillas.

60. Plumard de Dangeul [John Nickolls], *Remarques sur les avantages et désavantages de la France et de la Grande Bretagne par rapport au commerce et autres sources de la puissance des États*, Leyde, 1754.

commerciales. Loin d'être présenté comme une force opérant dans le présent, ou comme une solution possible, au prix de quelques réformes des abus et des pratiques, le « doux commerce » fait partie d'un arsenal polémique et se présente comme un idéal problématique, un mythe inatteignable, un mirage ou une désillusion⁶¹; parfois même – aux moments où la compétition avec la Grande-Bretagne est la plus acharnée –, loin d'être présenté comme une pratique convenant aux États modernes, le « doux commerce » est désavoué au nom du « commerce armé ». Vers la fin du XVIII^e siècle, les deux perspectives, qui à l'origine étaient distinctes, de l'empire et du commerce, ne tardèrent pas à se rejoindre.

La guerre de Sept Ans est sans doute un terrain d'observation privilégié pour repérer les changements dans les conceptions du « doux commerce » et de ses rapports à l'empire⁶². La confrontation sur les spécificités et les caractères nationaux dont chacune des deux parties en lutte – France et Grande-Bretagne – se prévaut déclenche une guerre de pamphlets, dans laquelle la réflexion sur les effets de la pratique du commerce et sur l'esprit commerçant occupe une place très importante, faisant l'objet d'utilisations polémiques, ou animant un débat sur les réformes nécessaires pour le développement de la puissance nationale⁶³. Dans le cadre de ces usages polémiques, l'« esprit de commerce » que Montesquieu avait célébré pour ses bienfaits⁶⁴ se transforme bientôt en instrument d'accusation à l'encontre de la Grande-Bretagne, comme le montre un texte de l'*Année littéraire*, qui rattache à cet « esprit de commerce », prérogative anglaise, les pires vices : « cupidité », « orgueil », « rudesse », « trahison » et « barbarie », et finalement la responsabilité de la guerre⁶⁵. À l'instar de l'esprit de commerce,

61. A. Pagden (*Lords of all the World...*, p. 178-187) semble attribuer au « doux commerce » le statut d'un idéal positif et régulateur auquel les hommes des Lumières faisaient souvent appel.

62. E. Dziembowski, *Un nouveau patriotisme français (1750-1770)*. *La France face à la puissance anglaise à l'époque de la guerre de Sept Ans*, Oxford, SVEC, 1998.

63. Plumard de Dangeul [J. Nickolls], *Remarques...* ; G.-F. Coyer, *Découverte de l'isle frivole*, La Haye, J. Swart, 1751 ; *La Noblesse commerçante*, Londres [Paris, Duchesne], 1756 ; *Chinki, histoire cochinchinoise, qui peut servir à d'autres pays*, Londres, 1768. Voir C. Larrère, *L'Invention de l'économie au XVIII^e siècle : du droit naturel à la physiocratie*, Paris, PUF, 1992.

64. « [...] l'esprit de commerce entraîne avec soi celui de frugalité, d'économie, de modération, de travail, de sagesse, de tranquillité, d'ordre et de règle. Ainsi, tandis que cet esprit subsiste, les richesses qu'il produit n'ont aucun mauvais effet. Le mal arrive, lorsque l'excès des richesses détruit cet esprit de commerce : on voit tout à coup naître les désordres de l'inégalité, qui ne s'étaient pas encore fait sentir » (*EL*, V, 6).

65. « Ces événements sont les effets nécessaires de l'esprit de commerce, cet esprit de cupidité, qui fait marcher à sa suite l'orgueil, la rudesse, la dureté de cœur, la trahison et la barbarie. Honneur, humanité, droit de la nature et des gens, probité, conventions sacrées, traités solennels, on sacrifie tout pour s'enrichir, et pour fermer aux autres peuples les sources de l'abondance » (cité par E. Dziembowski, *Un nouveau patriotisme français...*, p. 84). Le texte est de 1756.

le modèle de Carthage, dont Montesquieu s'était lui aussi servi pour représenter la puissance commerçante, fit l'objet d'utilisations polémiques. Il convient d'évoquer ici la guerre des pamphlets confrontant Rome et Carthage, dont la brochure de Séran de La Tour, *Parallèle de la conduite des Carthaginois à l'égard des Romains dans la seconde guerre punique avec la conduite de l'Angleterre dans la guerre déclarée par ces deux puissances en 1756...* est l'exemple le plus représentatif, mais non pas le seul⁶⁶. Séran de La Tour était bien au fait de la vision positive des effets du commerce donnée par Montesquieu dans *L'Esprit des lois*, puisqu'il cite le passage du livre XXI, chapitre 5, portant sur les bienfaits du commerce, qui fuit les conquérants et règne sur les déserts. Mais dans les pages suivantes, l'auteur n'hésite pas à dénoncer les rivalités et les guerres provoquées par l'esprit de commerce, remettant en cause l'image de Carthage tout comme celle de l'Angleterre, puisque ces deux républiques ont développé leur empire de la mer au point de monopoliser le commerce, au détriment des autres nations et sans aucun respect pour leurs intérêts⁶⁷. Aux yeux de Séran de La Tour, les risques impliqués par la pratique du commerce sont manifestes : si cette pratique reste éloignée de l'« esprit de conquête », son lien avec les rivalités maritimes et l'agressivité est tout à fait clair. L'abbé Coyer va dans le même sens, et, ce qui est très important, il s'adresse à la France : il s'agit pour lui non seulement de défendre l'utilité du commerce, premier ressort de la fortune de nation, mais aussi de pousser la société française et la monarchie à tout mettre en œuvre pour soutenir ce ressort. La marine militaire est un instrument si fondamental à cet effet qu'aucun commerce ne peut se faire sans son soutien, en temps de guerre comme en temps de paix ; la transition est nette, du « doux commerce » au « commerce armé » :

La paix ne met pas d'entraves aux pirates, et si la guerre vient à se déclarer, [...] on nous enlève tous les vaisseaux qui sont sans défiance et sans défense. Mais si le commerce veut marcher au milieu des combats, c'est alors qu'il doit être armé de toutes pièces. [...] On sait que la Marine Marchande est la nourriture de la Marine Guerrière, et que partout où celle-là languit, celle-ci est expirante⁶⁸.

66. J.-F. Dunyach, *Carthage entre Seine et Tamise, petite histoire d'un modèle explicatif de la rivalité franco-anglaise au XVIII^e siècle*, actes du colloque *Les idées passent-elles la Manche?* organisé à la Sorbonne en septembre 2003, à paraître aux Presses de l'Université Paris-Sorbonne (2006).

67. « Carthage [...] parvint à exercer un empire si absolu sur les mers, qu'elle ne prétendait pas que les autres nations y parussent sans sa permission. Cette injustice fut la cause de la plus grande partie des guerres qu'elle eut à soutenir contre celles qui ne voulurent pas s'y soumettre. [...] Carthage n'attaquait et ne voulait détruire que le commerce des Romains; Londres veut s'emparer exclusivement de celui de tout le nouveau monde; et elle ne respecte ni ne ménage dans ses vues aucune des puissances de l'Europe qui y sont intéressées » (Séran de La Tour, *Parallèle...*, s. 1, 1757, II, 3, p. 79).

68. G.-F. Coyer, *De la noblesse commerçante* [1756], dans *Œuvres de M. l'Abbé Coyer*, Londres et Paris, chez Duchesne, 1765, vol. 2, p. 102-103.

Ces inflexions dans les discours des années 1750-1770 sur les dynamiques marchandes n'impliquent pourtant pas la disparition du commerce cosmopolite et pacifique. Bien au contraire, celui-ci continue à faire l'objet d'usages différenciés et problématiques. L'abbé Baudeau développe un discours complexe à ce sujet dans les *Idées d'un citoyen sur la puissance du roi et le commerce de la nation dans l'Orient*, écrites en 1763, peu avant la signature du traité de Paris, et très probablement conçues pour suggérer une stratégie diplomatique. Bien qu'il condamne la politique de conquête en Inde, Baudeau n'ignore pas que les comptoirs et les vaisseaux français sont exposés à de forts risques – que ceux-ci tiennent à la « jalousie » des Européens ou au fait que ces comptoirs sont installés sur le territoire d'un gouvernement despotique, « agité de guerres civiles »⁶⁹. Baudeau propose donc de renforcer la marine militaire ainsi que la taille et la capacité des vaisseaux commerçants, et de fortifier les établissements français, selon le modèle colonial hollandais⁷⁰. Néanmoins, cette stratégie est, aux yeux de l'abbé, purement défensive : l'association entre commerce et milice nationale n'est pas la solution proposée par Baudeau, qui ne conçoit pas la France comme une république armée. L'agent du commerce (la Compagnie) doit être distingué du soutien militaire qui relève des responsabilités du roi. L'opposition idéologique entre guerre et commerce agit ainsi comme un idéal sous-jacent, avec la condamnation de la « jalousie » du commerce : il ne faut pas gêner, insulter, ou chasser les autres nations commerçantes⁷¹. Un double registre est donc présent dans le discours de Baudeau, dont le premier volet, portant sur le principe de la paix entre les nations assurée par le commerce, est remis en cause par les nécessités et les exigences pratiques de la défense militaire.

Au fur et à mesure que la puissance anglaise grandissait en Inde, il devenait évident que les dynamiques du commerce européen ne se bornaient pas à l'échange de marchandises, mais qu'elles impliquaient d'assumer un rôle de plus en plus important dans l'administration des régions indiennes soumises au contrôle de la *East India Company*. Cette organisation, conçue à l'origine comme un agent dévoué au commerce, était en train de se transformer en tête de pont d'un empire politique soutenant les entreprises commerciales. Cette transformation, que les hommes de l'époque suivaient avec grande attention, a fait l'objet d'un débat acharné, mené en

69. Baudeau, *Idées d'un citoyen sur la puissance du roi et le commerce de la nation dans l'Orient*, Amsterdam, 1763, p. 6.

70. *Ibid.*, p. 7-8.

71. *Ibid.*, p. 35-36.

Angleterre pendant les années 1770 par William Bolts⁷² et plus encore par Hume. Ce débat fut repris par le physiocrate Roubaud, qui, dans *Le Politique indien* (1768), donne un intéressant état de la question de la guerre des pamphlets sur la *East India Company* (EIC), renvoyant à l'*Histoire universelle*, à la collection de Sommers, aux histoires de Ralph, de Harvis, de Burnet, aux *Essais politiques* de Hume, et en général aux « papiers anglois depuis 1766 jusqu'à aujourd'hui ». Ce débat offre à Roubaud des arguments pour dénoncer les aberrations du commerce, qui sont évidentes (à son avis) non seulement dans la domination sur les naturels du pays, mais aussi dans la conduite et les transformations intérieures du personnel de la Compagnie : sont dénoncés l'exercice arbitraire du pouvoir, la mauvaise foi, la corruption, l'engouement pour les richesses, la débauche même qui ont saisi cet organisme, finalement accusé de pencher vers le despotisme⁷³. Le développement de l'EIC est d'autant plus dangereux que son commerce, fondé sur des privilèges, fait la fortune de quelques particuliers, mais appauvrit le corps de la nation et soumet les besoins publics à des intérêts particuliers⁷⁴. Par ces observations, Roubaud s'attache donc à critiquer le développement de la Compagnie, qui a complètement changé de nature par rapport à ses buts originels en se transformant en un organisme chargé de fonctions politiques et de l'administration du territoire, jusqu'à devenir bien plus puissant et plus redoutable qu'un simple agent de commerce. Certes, les critiques portées aux dynamiques du commerce visant en réalité une cible bien précise, on pourrait penser que le principe d'un commerce juste et pacifique n'en est pas affecté. Encore faut-il préciser qu'en fin de compte Roubaud reprend l'argument classique – issu de la critique de l'empire – selon lequel la chute de la Compagnie serait inexorable en raison de sa propre corruption, et de son développement politique

72. William Bolts est l'auteur des *Considerations on Indian Affairs, Particularly Respecting the Present State of Bengal and its Dependencies* (Londres, 1772-1775), traduites en français par Jean-Nicolas Demeunier, *État civil, politique et commerçant du Bengale, ou Histoire des conquêtes et de l'administration de la Compagnie Angloise dans ce pays...*, La Haye, Grosse fils, 1775, 2 vol. Voir G. Abbattista, « *Imperium e libertas...* », p. 222-223.

73. « On dit qu'ils traitent les naturels du pays avec une sévérité inflexible, qu'ils gouvernent avec une insolence despotique, qu'ils énervent et aliènent leurs soldats par un dur esclavage, qu'ils abandonnent l'autorité aux mouvements de l'intérêt personnel, que leurs meilleurs établissements ne répondent pas au but de leur fondation, que les taxes sont souvent imposées sans règle et sans mesure, que les Commis sont facilement déterminés à l'oppression par des présents; je n'aurais garde de l'assurer, quoique plusieurs événements donnent lieu de le croire » (Roubaud, *Le Politique indien, ou considérations sur les colonies des Indes orientales*, Amsterdam et Paris, chez Lacombe, 1768, p. 87).

74. *Ibid.*, p. 91.

immodéré⁷⁵. Mais il semble plus approprié de dire qu'un double registre – idéal et empirique – traverse tant la réflexion de Roubaud que celle de Baudeau sur les dynamiques du commerce, et qu'il devenait de plus en plus difficile pour eux de concilier le principe de la douceur du commerce avec les exigences et les dégénérationes qui découlaient de la pratique du commerce.

Il faut également tenir compte du fait que le processus de consolidation de la présence de l'*EIC* au Bengale dans les années suivantes n'offre plus, aux yeux des observateurs, d'arguments favorables pour soutenir la rhétorique (ou entretenir l'espoir) de l'écroulement spontané des établissements anglais. C'est ce que constate le comte de Modave en examinant la situation sur place, en 1776. Il informe alors le gouverneur de Pondichéry que la présence anglaise est désormais consolidée, l'administration presque entièrement réformée, et que face à ce processus de renouvellement, les probabilités d'une chute de la Compagnie sont très faibles. Le Bengale était en train de changer profondément sous l'administration de Hastings⁷⁶, ce qui assurait à la Grande-Bretagne une position de supériorité indiscutable⁷⁷. D'entrée de jeu, la question de savoir si « les nations européennes peuvent former dans les Indes orientales des établissements fixes et permanents » ne trouve plus une réponse assurée : « Les inductions qui se pourraient tirer de l'expérience, écrivait-il, sont aussi sujettes à des puissantes objections, et ces objections même souffrent des réponses. »⁷⁸ En passant du Bengale à l'Hindoustan – qui faisait l'objet, selon lui, d'un projet de conquête secret de la part de l'*EIC* –, Modave réitère les critiques contre de « monstrueuses acquisitions ». À ses yeux, l'espoir d'une chute finale due à la corruption inévitable des grands empires reste faible. Mais le succès des Anglais ne permettait pas de s'en remettre à l'histoire ; il fallait essayer de repousser la Grande-Bretagne avant qu'elle n'arrive à tirer de son empire en Inde assez de richesses pour soutenir le rôle dominant qu'elle avait usurpé⁷⁹.

75. « Les Anglais sont Soubas, sinon en titre, du moins en réalité, et ils ont encore la guerre, et ils n'auront jamais une paix solide, et ils seront toujours exposés aux dangers dont l'Auteur [Holwel] les menace, et ils finiront par n'être rien » (*ibid.*, p. 90).

76. Modave, *Voyage en Inde du comte de Modave, 1773-1776*, Jean Deloche éd., Paris, École française d'Extrême-Orient, 1971, p. 94-107.

77. *Ibid.*, p. 112.

78. *Ibid.*, p. 287.

79. « Je me persuade facilement que l'établissement que les Anglais feront dans l'empire mogol sera incertain et précaire. Ils le perdront sans doute à la suite du temps, mais enfin ils en jouiront pendant une suite d'années quelconques et vraisemblablement assez pour en tirer des sommes prodigieuses ; à l'aide desquelles ils soutiendront le rôle principal ou plutôt unique et exclusif qu'ils se sont arrogé dans l'Europe commerçante » (*ibid.*, p. 457 ; même idée p. 286).

Les inquiétudes de Modave réapparaissent dans la troisième édition de l'*Histoire des deux Indes*, engendrant de véritables tensions dans l'imaginaire et les discours sur le commerce. D'un côté, cet ouvrage célèbre pour sa critique anti-impérialiste⁸⁰ s'en prend aux « grands établissements »⁸¹ et déploie le langage du doux commerce cosmopolite, pacifique et civilisateur :

[...] l'alliage des nations fondues ensemble dans l'incendie des guerres, s'épure & se polit par le commerce. Dans sa destination, le commerce veut que toutes les nations se regardent comme une société unique, dont tous les membres ont également droit de participer aux biens de tous les autres. Dans son objet & ses moyens, le commerce suppose le désir & la liberté concertée entre tous les peuples, de faire tous les échanges qui peuvent convenir à leur satisfaction mutuelle⁸².

Mais la conjoncture historique oriente ce discours vers d'autres directions. La troisième et plus célèbre édition de cet ouvrage est publiée en 1780, au moment où le ministère français essaie de mettre en place une stratégie diplomatique et militaire pour favoriser une révolte en Inde contre la Compagnie anglaise, au profit de la France. Cette démarche déboucha sur la malheureuse expédition Suffren en 1783 en soutien à Bussy. Une anticipation de ces projets est déjà présente dans les pages de l'*Histoire des deux Indes* de 1780. Les dynamiques du commerce que l'auteur prend en compte conduisent à une théorie de la guerre légitime, selon un principe à la fois de raison d'État et d'équité naturelle, face à la prépondérance anglaise en Inde. En effet, malgré toutes les réformes apportées à l'administration de la Compagnie depuis 1773, les Anglais restent des « brigands privilégiés », jaloux et avides de leur commerce, qu'ils exercent aux dépens des Indiens et des autres peuples européens, en réprimant toute concurrence⁸³. Que faire face à cette attitude ? Il est important, tout d'abord, de fortifier les colonies, notamment l'île de France, pour la mettre à l'abri des atteintes auxquelles elle est exposée⁸⁴. Mais au fond, la

80. Les passages les plus radicaux relèvent de la plume de Diderot. Voir S. Muthu, *Enlightenment...* ; Y. Benot, *Diderot...* ; Raynal, dans *L'Anticolonialisme au XVIII^e siècle. Histoire philosophique et politique*, choix de textes par Gabriel Esquer, Paris, PUF, 1951.

81. Voir *Histoire philosophique et politique de l'établissement et du commerce des Européens dans les deux Indes*, 1780, livre V, chap. 32-34.

82. G. Raynal, *Histoire philosophique et politique de l'établissement et du commerce des Européens dans les deux Indes*, Neuchâtel-Genève, chez les libraires associés HDI, 1783, V, 33. L'édition de 1783 a été ici employée pour des raisons d'accessibilité.

83. *Ibid.*, II, p. 77 ; III, p. 116.

84. « Et cela malgré les dépenses et les sacrifices que cette politique aurait coûtés, et malgré les avis contraires de quelques uns : les Anglais chasseraient des mers d'Asie toutes les nations étrangères ; [...] ils s'empareraient de toutes les richesses de ces vastes contrées ; & [...] de si puissants moyens réunis dans leurs mains leur donneraient en Europe une influence dangereuse. Ces considérations doivent convaincre de plus en plus la cour de Versailles de la nécessité de fortifier sans

guerre est l'issue nécessaire et dramatique de la « jalousie » du commerce anglais⁸⁵, et aussi le moyen de faire sortir le commerce français de l'état « languissant » où il se trouve, et de lui assurer une présence dans les Indes orientales :

Fera-t-on renoncer la compagnie Angloise aux abus de puissance, aux principes relâchés que lui a inspirés son étonnante prospérité? On ne sauroit l'espérer. Sa résistance aigrira les esprits. Les intérêts des deux nations rivales se heurteront; & de ce choc sortira la guerre.

Loin, & à jamais loin de nous toute idée qui tendroit à rallumer les flambeaux de la discorde. Que plutôt la voix de la philosophie & de la raison se fasse entendre des maîtres du monde. Puissent tous les souverains, après tant de siècles d'erreur, préférer la vertueuse gloire de faire un petit nombre d'heureux, à l'ambition frénétique de dominer sur des régions dévastées & des cœurs ulcérés! Puissent tous les hommes devenus frères, s'accoutumer à regarder l'univers, comme une seule famille rassemblée sous les yeux d'un père commun! Mais ces vœux de toutes les âmes éclairées & sensibles, paroîtront des rêves dignes de pitié, aux ministres ambitieux qui tiennent les rênes des empires. Leur inquiète activité continuera à faire répandre des torrents de sang.

Ce seront des misérables intérêts de commerce, qui mettront de nouveau les armes à la main des François & des Anglois⁸⁶.

Les « misérables intérêts de commerce » s'opposent donc, aux yeux de Diderot, au véritable esprit de commerce entraînant la paix, le bon gouvernement, l'unité des nations européennes et la civilisation. Cette perspective n'intéresse qu'une époque à venir, projetée vers un futur utopique, alors que le temps présent conseille le recours à la guerre au nom du « doux commerce » lui-même.

Au tournant du XVIII^e siècle, et encore plus au début du XIX^e siècle, l'indépendance américaine et l'affermissement de la domination anglaise en Inde obligent à repenser la nature des empires et leur rapport au commerce bien au-delà des pistes parcourues par Montesquieu, vers une articulation inédite du commerce et de l'empire. Député du clergé aux états généraux en 1789, dévoué à la cause de la religion et de la monarchie au point de refuser la Constitution civile et de s'exiler pendant la Révolution, rentré en France sous le Consulat (1802), ensuite conseiller et ambassadeur de l'Empire, puis royaliste bourbonien pendant la Restauration et finalement passé parmi les rangs de l'opposition libérale à la fin des années 1820, Dominique Dufour de Pradt (1759-1837) observe avec dédain l'écroulement des systèmes coloniaux américains, causé par l'expansion des idéaux

déjà l'île de France; mais en prenant des mesures efficaces pour n'être pas trompée par les agents qu'elle aura choisis» (*ibid.*, IV, 32).

85. «La Grande-Bretagne voit d'un œil chagrin sous la loi de ses rivaux une île où l'on peut préparer la ruine de ses propriétés d'Asie. Dès les premières hostilités entre les deux nations, elle dirigera sûrement ses efforts contre une colonie qui menace la source de ses plus riches trésors. Quelle honte, quel malheur pour la France, si elle s'en laissait dépouiller!» (*ibid.*).

86. *Ibid.*

révolutionnaires et indépendantistes au tournant du siècle. Cette dynamique fait l'objet de son ouvrage *Les Trois Âges des colonies* (1802)⁸⁷. L'auteur ne méconnaît pas les erreurs des Européens dans l'administration des systèmes coloniaux américains, même si cela n'implique pas qu'il accepte les idées anti-impérialistes (il rejette les exhortations révolutionnaires de l'*Histoire des deux Indes*), puisqu'il adresse sa critique à partir d'un point de vue utilitariste, insistant sur les conséquences de la perte des domaines coloniaux. De Pradt n'en dénonce pas moins la mauvaise conduite des Européens, l'ambition des conquêtes, l'avidité, la négligence de la marine, l'« inattention absolue sur la nature de la population », « une espèce de mépris à l'égard des colonies » et « une administration calquée sur celle des métropoles »⁸⁸, et d'autres vices encore⁸⁹.

Mais la situation coloniale et commerciale des Anglais en Inde présente aux yeux de de Pradt des dynamiques tout à fait différentes : il s'agit, dans ce cas, d'une colonie dont il préconise non pas l'abandon, mais la conservation. Le colon anglais, en effet, n'est pas attaché aux terres comme l'étaient les colons américains et brésiliens⁹⁰. La présence anglaise en Inde semble à de Pradt encore trop « clairsemée », trop passagère, trop disproportionnée par rapport aux forces indiennes pour que les colonies puissent aspirer à l'indépendance :

L'Anglais, écrivait-il, ne va pas aux Indes comme l'Espagnol le fait en Amérique ; l'Anglais ne va pas aux Indes pour former un établissement, mais pour faire fortune promptement, et largement ; il revient aussitôt chez lui consommer dans l'opulence et dans les délices de sa patrie le fruit de ses travaux⁹¹.

Sans aucun doute de Pradt méconnaît-il les effets civils et administratifs de la présence anglaise en Inde, qu'il croit destinée au seul commerce, incapable de s'enraciner dans le milieu local, et de créer un système politique et civil en transformant la réalité préexistante. Bien que fausse, cette croyance amène de Pradt à embrasser l'idéologie renouvelée qui accompagnait à l'origine la présence anglaise en Inde, c'est-à-dire celle du commerce libre et cosmopolite ; dans un chapitre consacré à la « vérité sur

87. D. Dufour de Pradt, *Les Trois Âges des colonies, ou leur état passé, présent et à venir*, Paris, 1801-1802.

88. *Ibid.*, t. II, p. 219.

89. « Les premiers établissements européens aux colonies, ne connurent ni règle, ni méthode. S'emparer de tout ce qui était à sa convenance, sans proportion avec ses facultés pour le garder ; convoiter et saisir les établissements d'autrui ; appeler imprudemment à l'exécution de ses projets les naturels du pays, et les initier dans les terribles secrets de la tactique et des arts de l'Europe [...] » (*ibid.*, p. 135).

90. *Ibid.*, III, p. 295-296.

91. *Ibid.*

l'empire anglais dans l'Inde, et sur le commerce anglais en général», de Pradt affirme :

[...] le peuple qui domine assez dans l'Inde pour diminuer de beaucoup l'exportation du numéraire en Asie, y règne au profit de l'Europe autant qu'au sien propre; son empire est plus commun que particulier, plus européen qu'Anglais; en l'étendant, il le fait au profit de l'Europe. [...] Par conséquent, toutes les plaintes, toutes les clameurs dont l'Europe est inondée contre la grandeur anglaise dans l'Inde, sont des cris d'un délire aveugle, sont des clameurs anti-européennes⁹².

Commerce et cosmopolitisme se trouvent finalement réconciliés au sein même de l'empire anglais.

Marco PLATANIA

92. *Ibid.*, III, p. 453.

Je remercie Sophie Audidière pour l'aide aimablement offerte dans la révision du texte.